

Liste des pièces à fournir par les candidats – session 2022

NOM et Prénom du candidat :

Examen :

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

Cochez la case à côté de chaque document que vous joignez à votre demande

➤ **Pour la reconduction (élèves redoublants)**

- Formulaire complété et signé par le candidat (*ou s'il est mineur, son responsable légal*)
- Copie de la décision rectorale accordant les aménagements d'épreuves pour la session 2021

➤ **Pour la reconduction automatique (pour candidat de Terminale inscrit aux EA en 2021)**

Si aucune modification demandée, aucun document à fournir

➤ **Pour la procédure simplifiée**

- Formulaire « procédure simplifiée » (case cochée) complété et signé par le candidat (*ou s'il est mineur, son responsable légal*)
- Copie du PPS, PAI, PAP avec **avis du médecin éducation nationale désigné par la CDAPH**
- Copie de la décision rectorale accordant des aménagements d'épreuves à un précédent examen

➤ **Pour la procédure complète**

- Formulaire « procédure complète » (case cochée) complété et signé par le candidat (*ou s'il est mineur, son responsable légal*)
- Certificat médical détaillé et/ou documents médicaux (bilan, analyses...) transmis sous pli cacheté à l'attention du médecin désigné par la CDAPH
- Copie du PPS, PAI, PAP (pour les candidats qui en sont bénéficiaires)

➤ **Pour les candidats bénéficiaires d'un PAP et relevant de la procédure complète :**

- Premier et dernier bilans d'orthophonie **chiffrés** (ou tout autre type de bilan côté relatif à la nature du trouble)
- Un devoir daté (année scolaire en cours) fait en classe et dans lequel les difficultés sont apparentes
- Dernier bulletin scolaire (notes + avis des enseignants)

**Avant transmission : vérifier que votre dossier est complet
Et en garder une copie**